

Le présent document établit la politique de garantie de notre organisation **Jiso Iluminación S.L.** et s'applique uniquement aux luminaires de la marque **Jiso Iluminación S.L.** Cette politique de garantie est sujette aux stipulations établies dans le présent document qui sont les conditions de garantie.

### Période de garantie

Sous réserve de ce qui est prévu par les stipulations établies dans les Conditions de la politique de garantie et établies en vertu du présent certificat, l'acheteur reçoit une garantie pendant une période de 2 ans.

La période de garantie commence à la date d'achat figurant sur la facture.

La période de garantie n'est pas prolongée en cas d'une éventuelle exécution de toute maintenance couverte par cette garantie.

### Conditions de garantie:

- **Jiso Iluminación** procédera à la réparation ou au remplacement gratuit des produits ou composants dont il sera possible de vérifier qu'ils ont failli à cause d'un défaut dans les matériaux ou d'un défaut de fabrication, à condition que l'exercice du droit de garantie se produise au cours de la période de garantie, selon son propre critère.
- La présente garantie ne couvrira pas les frais de main-d'œuvre de démontage et de l'installation, l'accès aux produits (élévateurs, échafaudages...), le transport jusqu'à l'installation et les dommages spéciaux, les accessoires directs ou indirects (comme des dommages causés à la propriété, une perte de recettes/gains ou d'autres coûts non mentionnés antérieurement).
- Si l'on opte pour un remplacement, mais que celui-ci ne pourrait s'effectuer parce que le produit et ses composants ne se fabriquent plus et/ou ne sont plus disponibles en raison de leur évolution technique, **Jiso** pourra rembourser à l'acheteur le montant de l'achat ou remplacer le produit par un autre égal ou équivalent (la conception et d'autres spécifications pourrait changer légèrement).
- La garantie de **Jiso** s'appliquera uniquement aux clients Jiso et jamais à des tiers.
- Cette politique de garantie sera sujette aux conditions prévues sur le site web de Jiso Iluminación [www.jisoiluminacion.com/Garantie](http://www.jisoiluminacion.com/Garantie).
- L'installation et la maintenance des produits devront être réalisées par un personnel technique spécialisé et qualifié.
- Les produits devront être installés conformément aux instructions et aux recommandations du fabricant qui seront fournies avec les produits. Elles seront également disponibles et continuellement actualisées sur le site web: [www.jisoiluminacion.com](http://www.jisoiluminacion.com)
- Les produits devront fonctionner avec les valeurs électriques, l'intervalle de fonctionnement et les conditions environnementales prévues dans les instructions, les recommandations, le catalogue, les fiches techniques, les normes IEC et / ou tout autre document fourni avec les produits. Également disponibles et continuellement actualisées sur le site web: [www.jisoiluminacion.com](http://www.jisoiluminacion.com)
- Pour les produits LED, la période de garantie est basée sur un fonctionnement de 4000 heures/an au maximum.
- La période de garantie mentionnée est conditionnée au faite que Jiso Iluminación puisse accéder au produit défectueux pour vérifier la non-conformité, mais aussi, si cela s'avère nécessaire, accéder à l'installation où se trouve ce produit pour vérifier les conditions de ladite installation.

### Exclusions et limitations de la garantie:

- **Jiso Iluminación** ne pourra être tenue responsable des conditions de distribution électrique, y compris les pics de tension, les fluctuations de tension et les systèmes de contrôle, d'ondulation de courant qui dépassent les limites spécifiées des produits et ceux définis dans les normes de distribution pertinentes (les normes EN50160, par exemple).
- La présente garantie ne sera pas valable pour les dommages ou les défauts de fonctionnement dus à des cas de force majeure ou tout autre type d'utilisation incorrecte, indue ou qui violera les normes, les codes et les utilisations figurant dans les instructions de l'article, y compris sans limitations ceux contenus dans les réglementations en matière de sécurité en vigueur à ce moment-là.
- Les agents, représentants ou distributeurs ne seront pas autorisés à modifier, changer ou élargir d'aucune façon les termes de la présente garantie de **Jiso**.
- La garantie perdra toute sa validité au cas où des personnes non dûment autorisées par écrit par **Jiso Iluminación** manipulent ou effectuent un type de réparation ou de modification quelconque des produits.
- La garantie n'aura aucune validité si elle n'est pas accompagnée de sa facture ou de son ticket d'achat correspondant.
- La période de garantie ne sera pas prolongée pour l'exécution de toute maintenance couverte par cette garantie.
- La présente garantie ne couvrira pas :
  - o Exposition à des milieux ambiants corrosifs ou à des gaz agressifs d'origine chimique.
  - o Accidents ou utilisation négligente, impropre ou inadéquate.
  - o Utilisation du produit à une température ambiante inférieure à -20° ou supérieure à 60°.
  - o Pour les sources de lumière LED, des failles inférieures à 0.2% toutes les 1000h.
  - o Perte de flux lumineux inférieure à 30% pour les sources de lumière LED.
  - o Humidité relative dans l'installation au-dessus de 80% ou dépassement du degré IP du produit s'il est spécifié (il s'agit de luminaires à utiliser en intérieur).
  - o Luminaire fermé, avec moins de 10 mm. À air autour du corps du produit.
  - o Cas de force majeure, comme par exemple : incendies, inondations, actes de guerre, de violence ou de vandalisme ou situations similaires.
  - o Que le luminaire étiqueté ou un composant ait subi des modifications, soit rayé ou marqué, et/ou que son numéro de lot, sa date aient été endommagés, modifiés ou effacés.
  - o Dommages lors du nettoyage du luminaire avec des produits abrasifs, de l'eau et autres produits de nettoyage indus, n'utiliser qu'un chiffon sec.
  - o Dommages pour l'avoir couvert avec un ruban de masquage.
  - o Les composants électriques sujets à l'usure : lampes,...
  - o Les failles et les défauts produits par des fluctuations de la distribution électrique.
  - o Les failles attribuables au client ou à tout autre tiers.
  - o Les failles dans les produits fabriqués selon les spécifications/plans du client.
  - o Si l'utilisation du produit n'est pas effectuée dans le but pour lequel il a été conçu.
- **Jiso Iluminación S.L.** se réserve le droit d'effectuer des modifications à tout moment et sans préavis. Vérifiez l'information la plus actualisée sur le site web: [www.jisoiluminacion.com](http://www.jisoiluminacion.com)
- En ce qui concerne les produits vendus par **Jiso** mais qui ne sont pas de la marque Jiso, celle-ci n'octroie aucune garantie, expresse ou implicite, y compris sans limitations, les garanties de commercialité ou d'adéquation pour une fin déterminée; néanmoins, elle mettra à votre disposition à votre demande et dans la mesure permise par la loi et les contrats pertinents les garanties du fabricant du produit correspondant.

### Gestion de la garantie:

- La garantie de **Jiso** s'applique uniquement aux clients Jiso et jamais à des tiers.
- Les réclamations de garantie devront être notifiées par les clients **Jiso** à leur agent **Jiso/Service commercial** ou **Service technique** : [asistenciatecnica@jisoiluminacion.com](mailto:asistenciatecnica@jisoiluminacion.com) et il faudra spécifier au moins les informations suivantes (des informations additionnelles pourront être demandées):
  - o Produit défectueux (référence).
  - o Date d'installation, date et numéro de facture/bordereau et numéro de commande client.
  - o Description détaillée du problème et la quantité et le pourcentage de failles, date de la faille.
  - o Application, heures de fonctionnement par jour et cycles de commutation.
- **Jiso Iluminación S.L.** s'occupera du ramassage du produit sujet à l'incidence pour l'analyser. Ce ramassage sera assuré uniquement par ses agences de transport, toute charge provenant d'autres agences de client n'étant pas admise.
- Le produit devra être accompagné d'un document d'incidence contenant les données antérieurement demandées. Une copie de la facture ou du ticket d'achat pourra être aussi éventuellement demandée.
- **Jiso Iluminación** procédera à la réparation ou au remplacement gratuit des produits ou composants dont il sera possible de vérifier qu'ils ont failli à cause d'un défaut dans les matériaux ou d'un défaut de fabrication, à condition que l'exercice du droit de garantie se produise vraiment au cours de la période de garantie, selon son propre critère.
- **Jiso Iluminación S.L.** pourra rendre au client les produits retournés qui ne sont pas considérés comme défectueux pour un problème de fabrication ou non conformes, avec la possibilité de facturer les frais de transport ainsi que les frais de gestion.
- En cas de différends concernant la garantie entre acheteur et **Jiso Iluminación S.L.**, les deux parties se soumettront expressément aux cours et aux tribunaux de Valence.